

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 7 février 2025 à Florennes

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 24/01/2024.

2. Décision tutelle – Suspension décisions collège 23/12/24 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province de Namur du 29 janvier 2025 suspendant toutes les délibérations prises en séance du 23 décembre 2024 ; D'en informer le Conseil de zone lors de sa prochaine séance.

3. Poste de Clermont - Fin d'occupation et fin convention

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'informer la Ville de Walcourt de la fin d'occupation de la caserne de Clermont au 31 décembre 2024 ; De solliciter une fin de convention avant le préavis de 6 mois.

4. Achat Produit de lavage TIB – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande 10 bidons Ecobrite Perfekt Clean 20 kg, 10 bidons Ecobrite super Silex Liquid et 5 bidons Saprit Protect FF 20 kg auprès de la SRL Ecolab BV à 1702 Groot-Bijgaardende, pour un montant de € € 6.939,20 HTVA, soit € 8.396,43 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/124-01.

5. Achat Matériel Intervention – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat de matériel et produits d'interventions à la société Vanassche SA Brugsesteenweg 8 à 8531 Harelbeke pour un montant de € 4.606,41 HTVA, soit € 5.573,76 TVAC et l'achat de 5 rideaux d'eau à la société Fire Technics NV à 8450 Oostende, pour un montant de € 675,00 HTVA soit € 816,75 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/124-01.

6. Facturation intervention/prévention - Réclamation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas accéder à la demande de non facturation des visites de contrôles et de proposer un plan de paiement global pour les trois prochaines factures.

7. Remplacement agent administratif - Appel à du personnel intérimaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'appel à du personnel intérimaire pour le remplacement de deux agents durant leur incapacité de travail ; De valider le choix de l'agence d'intérim Randstad.

8. Litiges - Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Maître Thierry WIMMER pour représenter la zone dans les dossiers en cours ayant trait à la problématique de la rémunération des heures de disponibilité et, éventuellement, pour nous accompagner dans la modification de notre réglementation ; D'avertir les personnes concernées par les moyens appropriés.

9. MP Formation en intelligence collective - Approbation tranche 2 du marché

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la mise en exécution de la tranche 2 du marché "Formation en intelligence collective" attribué par le Collège de zone le 22 novembre 2024 à la société WALLCOOP, Rue de Steppes 24 à 4000 Liège ; De fixer la date de commencement de cette tranche de marché au 31 janvier 2025, avec les formations propres à chaque poste ou département à partir du 25 février 2025 ; D'avertir l'adjudicataire par envoi recommandé ; D'approuver le paiement de € 34.160,00 HTVA ou € 41.333,60 % TVAC par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-17 pour l'exécution de la tranche 2.

10. Délégation de compétence du Conseil au Collège - nominations - proposition

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de proposer au Conseil de déléguer au Collège de zone les compétences visées à l'article 51 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours et à l'article 24 de l'arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non-pompier des zones de secours.

11. Délégation de compétence du Conseil au Commandant - marchés publics - proposition

Le Collège décide de reporter le point.

12. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

